



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 6 avril 2015 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE : Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur
Lauréat Jean
Luc Forgues

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2015
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Défi des côtes de Mont-Carmel
 - 4.3 Adhésion 2015-2016 à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS)
 - 4.4 Budget et mandat pour le Comité touristique
 - 4.5 Budget pour le Club des 50 ans et plus
 - 4.6 Autoriser le 1^{er} versement pour la rénovation des salles communautaires
 - 4.7 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Entente relative aux modalités de fonctionnement d'un service de conciliateur-arbitre à la MRC de Kamouraska

- 5.2 Octroi du contrat pour la réhabilitation de la station de pompage de la rue Notre-Dame
- 5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 5.4 Mandater l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31-12-2015
- 5.5 Demande d'autorisation d'Oléoduc Énergie Est Ltée à la CPTAQ
- 5.6 Inscription au congrès de l'ADMQ
- 5.7 Autoriser les travaux du cours d'eau de la branche 16 de la rivière Kamouraska
- 5.8 Nomination des administrateurs pour 2015 de la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel
- 5.9 Appui pour une demande de permis d'alcool
- 5.10 Demande de subvention–Programme d'embellissement et de mise en valeur des sites d'accueil ayant un intérêt particulier
- 5.11 Demande de subvention auprès de Projection 16-35
- 5.12 Adoption du protocole d'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en prévention incendie
- 5.13 Proclamation de la semaine de la santé mentale
- 6. Avis de motion et autres
 - 6.1 Avis de motion sur le règlement de zonage numéro 116-1990 relatif aux marges latérales et frontales de la zone VB2 du secteur de la rivière du Loup
- 7. Règlements
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 256-2015
 - 7.2 Adoption du PREMIER projet de règlement numéro 260-2015
- 8. Dépôt de documents
 - 8.1 Indicateurs de gestion 2014
 - 8.2 Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

076-2015

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

077-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2015

078-2015

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2015 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015

079-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

080-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorisent la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 mars 2015, totalisant une somme de 79 047.55 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 mars 2015, pour un total de 41 141.72 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Défi des côtes de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT la présentation du projet au conseil municipal le 30 mars dernier par mesdames Renaude Samson et Carole Corson;

CONSIDÉRANT que ce projet est une première à Mont-Carmel et qu'il vise à faire bouger les gens d'ici, mais qu'il attirera aussi des touristes sportifs de partout;

CONSIDÉRANT que ce projet met en valeur notre relief du haut pays;

081-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement que le conseil municipal :

- Appuie le projet en apportant le soutien nécessaire pour faciliter son implantation en déboursant un montant de 400 \$ qui sera remboursé à la municipalité à même les inscriptions.
- Accepte de recevoir les argents des inscriptions et autres, et le paiement des dépenses tout au long de la mise en place du projet, de l'activité et du rapport final de l'activité.

4.3 Adhésion 2015-2016 à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS)

CONSIDÉRANT le bien fondé d'être membre de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), pour les services professionnels, des stages de formation entre autres pour les moniteurs de terrain de jeux et pour l'aide à la coordination de différents événements.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

082-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2015-2016 à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), pour un montant de 150 \$.

4.4 Transfert de budget et mandat du comité touristique

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en terme de promotion et de développement touristique;

CONSIDÉRANT que le comité a besoin d'un budget pour assurer ses opérations;

CONSIDÉRANT qu'il est important de définir clairement ses actions;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

083-2015

Et résolu unanimement que :

- le conseil autorise un budget de 500 \$ pris à même le budget du comité de développement déjà adopté pour l'année 2015;
- le conseil mandate le comité des intervenants touristiques et l'agente de développement à prendre en charge les dossiers suivants :
 - Géocaching
 - Chemin de Saint-Rémi
 - Projet du belvédère sur la rue Notre-Dame
 - Circuit des chaises géantes

4.5 Budget pour le Club des 50 ans et plus

Ce point est reporté à la prochaine séance suite à la demande du conseil de fournir des états financiers et un budget.

4.6 Autoriser le 1^{er} versement pour la rénovation des salles communautaires

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux des salles communautaires;

CONSIDÉRANT la première réclamation approuvée par Développement Économique Canada au montant de 23 685 \$;

084-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que le conseil autorise le 1^{er} versement pour travaux de rénovation des salles communautaires à Mario Dionne Entrepreneur général pour un montant de 28 900 \$ avant taxes.

4.7 Demandes d'appui financier

- Gratuité de la salle communautaire et de la patinoire dans le cadre du Relais pour la vie
- Les P'tits Goble-Lait
- Baseball mineur Saint-Pascal
- École secondaire Chanoine-Beaudet

085-2015

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement que le conseil municipal verse les montants suivants :

- Autorise la gratuité de la salle communautaire et de la patinoire dans le cadre du Relais pour la vie
- **25 \$** à Baseball mineur Saint-Pascal pour le financement pour la saison 2015

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Entente relative aux modalités de fonctionnement d'un service de conciliateur-arbitre à la MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE selon les dispositions des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes relatives :

- 1) à la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen, en vertu de l'article 1002 du *Code civil*;
- 2) à des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage;
- 3) au découvert en vertu de l'article 986 du *Code civil*;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*, plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt à la conclusion d'une entente par laquelle elles délèguent une partie de leur compétence à la MRC relativement à l'application des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipale*;

ATTENDU QU'une entente relative à l'instauration d'un service de conciliateur arbitre à la MRC de Kamouraska a été adoptée en juin 2009, mais que des modifications dans les modalités d'application justifient l'adoption d'une nouvelle entente;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été adopté lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 11 février 2015;

ATTENDU QU'en vertu du code municipal, une copie de ce projet doit être envoyée à chaque municipalité, accompagnée d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure la présente entente doit dans les soixante (60) jours suivant la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Mont-Carmel a pris connaissance du projet d'entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

086-2015

Et résolu unanimement que la municipalité de Mont-Carmel est intéressée à conclure la présente entente relative aux modalités de fonctionnement du service de conciliateur-arbitre avec la MRC de Kamouraska.

5.2 Octroi du contrat pour la réhabilitation de la station de pompage de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

087-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat pour la mise à niveau de la station de pompage de la rue Notre-Dame au plus bas soumissionnaire pour un montant de 14 594 \$ avant taxes à CPTECH Division atelier usinage de la Capital. Ce montant comprend entre autres l'achat de deux (2) pompes, incluant les pièces de raccordement de plomberie et d'un nouveau panneau électricité.

5.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 206 202 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations attribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification dûment complété.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

088-2015

Et résolu unanimement :

- **Que** la municipalité de Mont-Carmel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- **Que** la firme Mallette soit nommée auditeur indépendant qui présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, le rapport dûment complété.

5.4 Mandater l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT que la firme Mallette connaît bien le périmètre comptable de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent que la Municipalité confirme le mandat à son auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

089-2015

Et résolu unanimement que la municipalité de Mont-Carmel confirme le mandat de vérification à son auditeur indépendant, la firme Mallette pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

5.5 Demande d'autorisation d'Oléoduc Énergie Est Ltée pour utiliser à une fin autre qu'agricole une partie des lots 309, 310 et 414 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Mont-Carmel doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Oléoduc Énergie Est Ltée, visant à utiliser à une fin autre qu'agricole, pour le passage d'un oléoduc sous-terrain et d'aires de travail temporaires, un terrain d'une superficie de 18,2 hectares, sur une partie des lots 309, 310 et 414 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, propriété de M. Patrice Saint-Onge;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE ce projet de nature interprovincial n'est pas assujéti à la juridiction provinciale ni à celle des municipalités;

ATTENDU QUE le requérant est avisé qu'il doit aussi obtenir les autorisations et permis requis des autres autorités compétentes, notamment le MDDELCC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

090-2015

Et résolu à la majorité des membres présents que :

- la municipalité de Mont-Carmel indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;
- bien que la demande soit conforme à sa réglementation, cette résolution ne constitue pas un appui formel au projet.

5.6 Inscription au congrès de l'ADMQ

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 17, 18 et 19 juin prochain;

CONSIDÉRANT que le programme comporte de nombreux ateliers pertinents;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir à jour les diverses compétences nécessaires de la directrice générale pour diriger la municipalité efficacement.

Il est proposé par madame Karine Saint-Jean

091-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ pour un montant d'inscription de 488 \$ taxes en sus. Les frais d'hébergement, de déplacement et de repas sont en sus.

5.7 Autoriser les travaux du cours d'eau de la branche 16 de la rivière Kamouraska

CONSIDÉRANT que cette portion du cours d'eau est la décharge des égouts pluviaux de la municipalité de Mont-Carmel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

092-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise les travaux au cours d'eau de la branche 16 de la rivière Kamouraska pour des coûts estimés à 5 661,58 \$. Ce montant sera pris à même le surplus général de la municipalité.

5.8 Nomination des administrateurs pour 2015 de la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT qu'il est prévu aux règlements généraux que le conseil municipal nomme les administrateurs tous les ans par résolution;

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont pris connaissance du code d'éthique et de déontologie de la municipalité et y adhèrent.

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

093-2015

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal nomme Messieurs Denis Lévesque, Pierre Saillant, Yvan Dionne, Yvon St-Onge, Mario Dionne et Marco Dumais à titre d'administrateur de la CDFC.

5.9 Appui pour une demande de permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande faite par les propriétaires de l'Auberge du lac de l'Est le 2 avril dernier;

094-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que le conseil municipal appuie les propriétaires de l'Auberge du lac de l'Est dans leur demande de permis d'alcool pour pouvoir donner le service de boissons alcoolisées sur les terrasses extérieures.

5.10 Demande de subvention – Programme d'embellissement et de mise en valeur des sites d'accueil ayant un intérêt particulier

CONSIDÉRANT le lancement d'un appel de projet pour le Programme d'embellissement et de mise en valeur pour les sites d'accueil du public;

095-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement que :

- le conseil municipal appuie le projet d'achat de la chaise et de sa mise en valeur et s'engage à payer 50 % des coûts admissibles;
- autorise madame Marie-Ève Paradis à signer tous les documents nécessaires à la demande.

5.11 Demande de subvention auprès de Projektion 16-35

Monsieur le conseiller Luc Forgues déclare son intérêt général et s'abstient.

CONSIDÉRANT l'augmentation constante des inscriptions pour le camp de jour de Mont-Carmel;

096-2015

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement que :

- le conseil autorise la demande de subvention auprès de Projektion 16-35 pour faire l'embauche d'une ressource supplémentaire au camp de jour;

5.12 Adoption du protocole d'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en prévention incendie

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité de Mont-Carmel en prévention incendie;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de La Pocatière et de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest de partager leur ressource en prévention incendie;

097-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente entre la municipalité de Mont-Carmel et la Ville de La Pocatière, ayant pour objet de convenir des objectifs, des modalités et des droits respectifs des parties pour l'année 2015. Cette résolution remplace celle portant le numéro 034-2015 ainsi que le protocole y faisant référence.

5.13 Proclamation de la semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « prenez une pause, dégager votre esprit! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

098-2015

Et résolu unanimement que le conseil proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Mont-Carmel et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de leur santé mentale.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTATION

6.1 Avis de motion sur le règlement de zonage

Un avis motion est donné par monsieur le conseiller Lauréat Jean qu'à une séance subséquente le règlement de zonage numéro 116-1990 relatif aux marges latérales et frontales de la zone VB2 du secteur de la rivière du Loup sera modifié.

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement numéro 256-2015 relatif à la détermination du prix de vente des terrains et du programme d'accès à la propriété au Carré des Cèdres et abroge le règlement 202-2008

CONSIDÉREANT que la municipalité de Mont-Carmel a investi près de 145 000 \$ dans la phase II du projet du Carré des Cèdres;

CONSIDÉREANT qu'il est nécessaire de faire l'ajustement du prix de vente des terrains et de mettre en place un nouveau programme d'accès à la propriété à la suite de ces investissements;

CONSIDÉREANT que le projet est terminé et que douze (12) terrains sur quatorze (14) sont disponibles, deux (2) ayant déjà été vendus;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné à la séance du 2 mars 2015 par monsieur le conseiller Pierre Saillant;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Luc Forgues a déclaré son intérêt général et s'abstient;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 256-2015 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

099-2014

Et résolu à la majorité par les membres ayant pris part au vote que le règlement numéro 256-2015 relatif à la détermination du prix de vente des terrains et du programme d'accès à la propriété au Carré des Cèdres et abroge le règlement 202-2008 soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

7.2 Adoption du PREMIER projet de règlement numéro 260-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de modifier les marges de recul minimales avant, latérales et arrière dans la zone VB2

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

100-2015

Et résolu unanimement :

- 1) d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 260-2015 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi;

- 2) de fixer au 27 avril 2015, à 19 h 30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Indicateurs de gestions 2014

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les indicateurs de gestion 2014 et donne l'explication des différentes données.

8.2 Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2014

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2014 et donne l'explication des différentes données.

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance d'intérêt public à la demande du président.

10. NOUVELLES AFFAIRES

10.1 Lettre de démission

AVIS DE VACANCE : POSTE DE CONSEILLÈRE

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseillère suite à la lettre de démission reçue de Mme Kathleen St-Jean le 6 avril 2015. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 52 à 21 h 31.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 21 h 31.

101-2015

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.